

Marie Moret à Alfred Neymarck, 20 juillet 1898

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote

- Familière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Inv. n° 1999-09-59

Collation1 p. (341v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilière de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alfred Neymarck, 20 juillet 1898, Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53248>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [20 juillet 1898](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familière

Destinataire [Neymarck, Alfred \(1848-1921\)](#)

Lieu de destination 33, rue Saint-Augustin, Paris

Description

Résumé Au sujet des valeurs financières étrangères de Marie Moret non timbrées en France : comment timbrer ces valeurs déposées à l'étranger ne figurant ni sur les marchés ni sur les actes notariés français ?

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Notice créée par [Pauline Péliſſier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Grise Familistre.
20 juillet 1894.

acte notarié ?

Agreez je vous prie,
Monseigneur, avec mes
remerciements anticipés
pour votre réponse
l'assurance de ma
parfaite considération

Vte l. B. G. Guérin

Monsieur Q. Vermach.
J'ai l'honneur de vous
accuser réception de votre
lettre du 15^e. Elle replace
la question, mais je vous
donne deux formes:

Soit assez bon si vous
velez pour me dire quel
est le moyen pratiqué de
faire tomber ces titres étran-
gers déposés à l'étranger et
qui n'ont pas l'instant
ni à être négociés en France,
ni à figurer dans un